



## PAGE 3: B. VOTRE PROFIL

**Q1: Respondent details**

Nom	BANGOURA Houssein
Organisation	Ministère du commerce, Guinée
Adresse électronique	bangouraikb@yahoo.fr
Téléphone	00224654810245

**Q2: Pays ou territoire douanier**

GUINÉE

**Q3: Organisation**

Secteur public

## PAGE 4: C. VOTRE CAS D'EXPÉRIENCE

**Q4: Titre du cas d'expérience**

Facilitation des Échanges:

L'adoption du Paquet de Bali, le 7 décembre 2013, a suscité beaucoup d'euphorie chez les responsables du commerce réunis lors de la 9ème Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

L'OMC soutient que l'accord va générer entre 400 et mille milliards de dollars US en échanges mondiaux. Cependant, une interrogation s'impose sur ce que le paquet de Bali représente réellement pour l'Afrique dans le domaine de la facilitation des échanges - qui est un de piliers de l'accord convenu.

**Q5: Objet du cas d'expérience**

Mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges et/ou mesures de facilitation des échanges d'une manière plus générale (par exemple facilitation des échanges et du transport).

**Q6: Description succincte du cas d'expérience**

La facilitation des échanges est vitale pour la propre compétitivité de l'Afrique car elle réduira les coûts pour les négociants. Alors que les droits de douane chutent progressivement, parmi les défis clés pour le commerce intra-africains sont les obstacles non-tarifaires qui entravent le mouvement des marchandises, des services et des personnes à travers les frontières. Pour exemple, on dit souvent que l'expédition d'une voiture du Japon à Abidjan coûte 1.500 dollars US, contre 5.000 dollars US pour l'expédition de la même voiture d'Abidjan à Adis Abbéba.

**Q7: Partenaire de financement**

Organisation multilatérale

**Q8: Type de projet/de programme**

Un seul pays, Multipays, Régional

**Q9: Votre cas d'expérience sous forme de texte**

Les mesures de facilitation des échanges dans les pays côtiers et de transit ont également des effets de retombées sur les pays enclavés. En raison de telles externalités positives, certains investissements et réformes en matière de facilitation des échanges doivent être perçus comme des biens publics régionaux.

---

**Q10: Enseignements tirés**

Des détracteurs de la facilitation des échanges soutiennent que les avantages sont largement biaisés en faveur des pays exportateurs et la qualifient « d'accord de facilitation des importations » qui pèsera sur la balance commerciale de l'Afrique. Ils font valoir que l'accord ne prend pas en compte les contraintes de production et d'exportation auxquelles les pays en développement et les PMA sont confrontés.

On peut dire que les pays prêts à exporter récolteront les avantages immédiats de la facilitation des échanges. Les pays africains doivent donc accorder la priorité aux activités à valeur ajoutée en encourageant l'investissement dans des domaines tels que les chaînes de valeur qui deviennent de plus en plus prééminentes pour la Banque africaine de développement. En l'absence de telles mesures complémentaires, les avantages de la facilitation des échanges seront marginaux et les pays africains ne profiteront pas des mille milliards de dollars de Bali supposés stimuler les échanges. Le système commercial multilatéral devrait appuyer ces mesures en remédiant de manière décisive aux crêtes tarifaires et à la progressivité tarifaire – les premiers empêchent les pays en développement d'exporter des produits pour lesquels ils ont un avantage comparatif, alors que la dernière entrave leurs possibilités de grimper dans la chaîne de valeur.

En second lieu, des questions telles que les obstacles non-tarifaires, le respect des normes sanitaires et phytosanitaires, la progressivité des droits de douane et les crêtes tarifaires sur les produits dont l'exportation présente un intérêt pour les négociants africains continueront de bloquer les perspectives d'entrée de l'Afrique dans les marchés internationaux et de modernisation de la chaîne de valeur. Des efforts parallèles sont donc nécessaires pour continuer à traiter de ces questions dans le commerce tant national que mondial.

Que devrait faire la BAD pour que Bali bénéficie à l'Afrique ?

L'adoption de la facilitation des échanges à Bali est un appel à des partenaires au développement tels que la Banque africaine de développement, les bailleurs bilatéraux et multilatéraux à intensifier leur action – de manière coordonnée – en vue d'aider à relever les défis légitimes de mise en œuvre que les pays africains doivent relever. La BAD a un avantage comparatif en termes d'investissements dans les infrastructures et il y a une prise de conscience croissante de la nécessité d'assurer le continuum de l'infrastructure hard-soft en veillant à ce que des aspects soft comme les réformes de la facilitation des échanges soient intégrés dans des projets d'infrastructure de transport tels que les routes, ports et chemins de fer dès la phase de conception. Nous encourageons la Banque à intensifier également son action économique et sectorielle dans ce domaine afin de fournir des conseils en matière de politiques, d'identifier les leçons apprises et de surveiller les résultats dans les pays régionaux membres.

---